

Classes transplantées ou de découverte - Prorogation de la participation financière aux frais de séjour avec l'association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (PEP 25) - Signature d'un avenant

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Les enseignants des écoles maternelles et élémentaires organisent chaque année des classes transplantées ou de découverte dans d'autres lieux que l'école.

Ces sorties s'intègrent aux projets d'école, elles favorisent des contacts directs avec un environnement naturel ou culturel, avec des professionnels dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales et la pratique d'activités physiques ou sportives. Elles permettent également de compenser les inégalités sociales et constituent une occasion d'apprentissage de la vie en collectivité.

La Ville de Besançon apporte une aide financière à ces sorties, versée sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles ou aux organismes partenaires des écoles, le reste étant financé par les parents, les coopératives scolaires et d'autres subventions.

La participation municipale est de 9 € par jour et par enfant : elle peut être majorée pour les familles en difficulté situées dans les quartiers sensibles de la Ville.

Dans la mesure où les écoles séjournent principalement dans les centres gérés par les PEP 25, le Conseil Municipal avait, le 25 septembre 2008, décidé de passer une convention avec cet organisme pour l'année scolaire 2008/2009.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de proroger ce dispositif pour l'année scolaire 2009/2010 et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette proposition.

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.